



COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Novembre 2021

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Bruno Trouttet. En l'absence de Monsieur le maire, la présidence de la séance est déléguée au premier adjoint.

Présents : tous les membres sont présents sauf excusés :

- Nicolas Barthet donne procuration à Fabien Vuillaume
- Danielle Jeannin donne procuration à Joëlle Paulin
- Hélène Poulin donne procuration à Gilles Bouveret
- Philippe Alpy donne procuration à Bruno Trouttet
- Jacqueline donne procuration Lepeule à Bruno Trouttet
- Angélique Marmier donne procuration à André Chretien
- Florence Bechler donne procuration à André Chretien
- Adeline Vuillemin donne procuration à Cédric gros
- Alexandre Bourgeois donne procuration à Marie Madeleine Viennet
- Laetitia Bressand donne procuration à Laurent Vuillemin
- Marine Paris absente

- Secrétaire de séance : Marie Madeleine Viennet

Bruno Trouttet propose de retirer l'approbation du compte rendu de l'ordre du jour.

1/ Chantier :

Affaire n°1 : Attribution de marchés publics de travaux – Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire pour la création d'un pôle Enfance-Jeunesse à FRASNE

Bruno Trouttet présente le résultat de la Commission d'Appel d'Offre pour le programme Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire pour la création d'un pôle Enfance-Jeunesse à FRASNE comme ci-dessous :

Lot 1 – TERRASSEMENTS – VRD attribué à l'entreprise SAS ROGER MARTIN pour un montant de 346 625,18 € HT soit 415 950,22 € TTC ;

Lot 2 – GROS-ŒUVRE attribué à l'entreprise GCBAT Jura pour un montant de 450 000,00 € HT soit 540 000 € TTC ;

Lot 3 – CHARPENTE BOIS – MOB – COUVERTURES TUILES ET ZINC attribué à l'entreprise CHARPENTE PONTARLIER SARL pour un montant de 578 016,49 € HT soit 693 619,79 € TTC ;

Lot 4 – ETANCHEITE PAR MEMBRANE PVC attribué à l'entreprise Société Franc Comtoise d'Applications – SFCA pour un montant de 45 840,26 € HT soit 55 008,31 € TTC ;

Lot 5 – ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE – ENDUIT attribué à l'entreprise BONGLET SAS pour un montant de 97 903,50 € HT soit 117 484,20 € TTC ;

Lot 6 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALUMINIUM – OCCULTATIONS – PORTES DIVERSES attribué à l'entreprise PAGET pour un montant de 261 151,99 € HT soit 313 382,39 € TTC ;

Lot 7 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS attribué à l'entreprise SARL GIRARD JEAN-MARIE pour un montant de 235 079,40 € HT soit 282 095,28 € TTC ;

Lot 8 – DOUBLAGES – CLOISONS – PLAFONDS - PEINTURE attribué à l'entreprise SAS REVERCHON pour un montant de 269 980,45 € HT soit 323 976,54 € TTC ;

Lot 9 – PLAFONDS DEMONTABLES attribué à l'entreprise SAS REVERCHON pour un montant de 69 248,18 € HT soit 83 097,82 € TTC ;

Lot 10 – CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE attribué à aucune entreprise. Le lot est déclaré infructueux pour cause d'offre inacceptable ; en effet, le prix de l'offre excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le Maire à relancer la procédure pour le lot concerné.

Lot 11 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES attribué à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (EES) POURCELOT SAS pour un montant de 239 747,32 € HT soit 287 696,78 € TTC ;

Lot 12 – PHOTOVOLTAIQUE attribué à l'entreprise FRANCE SOLAR SAS pour un montant de 22 998,00 € HT soit 27 597,60 € TTC ;

Lot 13 – EQUIPEMENTS OFFICE attribué à l'entreprise INSTALL'NORD SAS pour un montant de 51 947,09 € HT soit 62 336,51 € TTC ;

Lot 14 – CHAPES – CARRELAGES – FAIENCES attribué à l'entreprise SARL TACHIN pour un montant de 85 719,92 € HT soit 102 863,90 € TTC ;

Lot 15 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES attribué à l'entreprise SARL TACHIN pour un montant de 48 427,61 € HT soit 58 113,13 € TTC ;

Lot 16 - METALLERIE attribué à l'entreprise VERDET Constructions Métalliques pour un montant de 30 921,00 € HT soit 37 105,20 € TTC ;

Lot 17 - ASCENSEUR attribué à l'entreprise SAS ORONA ACREM pour un montant de 22 550,00 € HT soit 27 060,00 € TTC ;

Pour un montant total HT de : 2 856 156.39 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Frasne décide avec 17 votes pour et 1 abstention d'Hélène Poulin, d'autoriser Monsieur le Maire de Frasne à signer les marchés publics ainsi que tous documents s'y rapportant.

Séance levée à 19h00.

Le Maire,

Par délégation du Maire
le 1er Adjoint
Bruno TROUTTET

Philippe Alpy

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Frasne. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE FRASNE' at the top and '10000' at the bottom. In the center, there is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'TROUTTET'.